ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

les mots:

SOUS-AMENDEMENT

N° 570

présenté par M. Bur

à l'amendement n° 287 de M. Tian

à l'ARTICLE 9

(Annexe B)

```
I. – Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante : ».

II. – À l'alinéa 2 :

1° Substituer aux mots :

« ce réel effort »

les mots :

« ces réels efforts » ;

2° Substituer au mot :

« des »

le mot :

« de » ;

3° Substituer aux mots :

« généré par la branche maladie »
```

ART. 9 N° 570

« de la branche maladie du régime général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement rédactionnel.